

Fromageries Perreault

N° Prod : 047433

EARL EPARONNAIS
Eparonnais
49330 CHERRE

Azé,
Le 11 Septembre 2009

Objet :
Arrêt (ou anomalie) des livraisons de lait

RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Madame, Monsieur,

Lors du passage habituel de notre chauffeur de collecte le 11 Septembre 2009 à 2 h 30, nous avons constaté une interruption (ou anomalie) de livraison des volumes de lait.

Cette situation peut correspondre à une décision volontaire de votre part d'interrompre vos livraisons de lait.

Par ce courrier, nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences qu'une telle situation pourrait entraîner sur la suite de notre relation.

En effet l'arrêt des livraisons par décision unilatérale de votre part correspond à une inexécution de votre obligation de fourniture pouvant entraîner la rupture du contrat de fait qui nous lie, et ce, à vos torts exclusifs.

En outre, cette attitude est de nature à faire subir des préjudices à l'encontre de notre société auxquels il pourrait vous appartenir de répondre.

Dans la mesure où vous décideriez de reprendre le cours normal de vos livraisons, cette reprise ne pourra se faire qu'après notre accord, à une date correspondant au déroulé normal des passages prévus de la tournée de collecte à laquelle vous êtes rattachés, et dans les conditions normales de fourniture d'un lait conforme, de 4 traites, réfrigéré dans le tank habituel.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

Le Responsable des Appros
Laitiers,

D. GÉRÉ



